

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
25 mai 2023 à Saint-Prex

69 communes membres, 46 présentes, 15 excusées, 8 absentes, équivalent à 206 suffrages sur 311, la majorité absolue est à 104 suffrages. (76 personnes présentes).

Sont représentées, les communes de :

Allaman, Arnex-sur-Nyon, Begnins, Borex, Bremblens, Bursinel, Chavannes-de-Bogis, Chésereux, Commugny, Coppet, Corbeyrier, Crans, Cuarnens, Denens, Echandens, Essertines-sur-Rolle, Eysins, Gimel, Gingins, Henniez, Jouxten-Mézery, La Rippe, Le Vaud, Lussy-sur-Morges, Mauraz, Mies, Moiry, Montagny-près-Yverdon, Mont-sur-Rolle, Paudex, Penthalaz, Penthaz, Prangins, Pully, Rolle, Rougemont, Saint-Prex, Signy-Avenex, Tannay, Tolochenaz, Trélex, Vaux-sur-Morges, Vich, Villars-Sainte-Croix, Vufflens-le-Château et Yens.

Sont excusées, les communes de :

Buchillon, Chavannes-des-Bois, Coinsins, Corseaux, Dully, Eclépens, Féchy, Genolier, Givrins, Lavigny, Lully, Lutry, Montricher, Perroy et Saint-Sulpice.

Sont absentes, les communes de :

Aubonne, Bogis-Bossey, Bougy-Villars, Daillens, Founex, Grens, Mex et Syens.

Points forts de l'Assemblée générale

- Rapport annuel 2022
- Informations et discussions sur l'accord avec le Canton et la NPIV
- Adoption des comptes 2022

Ordre du jour

1. Introduction et souhaits de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 1^{er} décembre 2022 à Le Vaud
3. Validation du rapport annuel présenté par le Comité
4. Élection des délégués AdCV au sein de l'EIAP
5. Information et discussion sur l'accord avec le Canton et la nouvelle péréquation (NPIV)
6. Adoption des comptes 2022
7. Divers et propositions de l'assemblée

1. Introduction et souhaits de bienvenue

Le Président accueille l'assemblée et les invités, il salue la présence de M. Laurent Miéville, 1^{er} Vice-président du Grand Conseil, de M. John Desmeules, Député et de Mme Marinette Donadeo, Municipale à Saubraz.

Il remercie la Commune de Saint-Prex pour son accueil, plus particulièrement M. Stéphane Porzi, Syndic des lieux, Mme Anouk Gäumann et M. Anthony Hennard, municipaux ainsi que M. Jean-Yves Thévoz, boursier et ancien Président de l'AdCV.

M. Buttin passe la parole à M. Porzio, Syndic de Saint-Prex. Il salue l'assemblée, présente brièvement sa commune et note le travail de l'AdCV dans le cadre des récentes négociations. Il est chaleureusement applaudi.

2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 1^{er} décembre 2022 à Le Vaud

L'ordre du jour est accepté tel quel.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 1^{er} décembre 2022 à Le Vaud est adopté à une large majorité, avec deux abstentions.

3. Validation du rapport annuel présenté par le comité

Conformément aux statuts de l'AdCV, le rapport annuel doit être validé par l'assemblée générale.

Le Président passe en revue ce rapport, consultable sur le site internet de l'AdCV via le lien <https://www.adcv.ch/le-rapport-annuel-de-l-adcv-fr8307.html>

Le rapport annuel 2022 est validé à l'unanimité.

4. Election des délégués AdCV au sein de l'EIAP

M. Buttin passe la parole à M. Andreas Sutter qui salue l'assemblée et rappelle ce qu'est l'EIAP, à savoir l'Établissement Intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire. La mission de l'EIAP est de fixer les standards en matière d'accueil parascolaire afin de créer des conditions favorables au développement des places d'accueil parascolaires primaires. Il veille à respecter un accueil de qualité dans le respect des bases légales fédérales et cantonales. Il doit être économiquement supportable par les communes. L'EIAP a été fondée en 2016, un nouveau cadre de références a été publié en août 2019 portant sur l'encadrement éducatif, les conditions d'aménagement ainsi que les conditions et les exigences pédagogiques. A sa création, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil avaient décidé que les représentants au sein de l'EIAP devaient être des membres d'exécutifs, soit un.e par district. Ces 10 membres sont répartis par les faîtières de communes, 8 pour l'UCV et 2 pour l'AdCV. Aujourd'hui les deux membres représentant l'AdCV sont Mme Dominique Bory, Municipale à La Rippe pour le district de Nyon et Andreas Sutter, Syndic de Tolochenaz pour le district de Morges. Mme Bory a démissionné pour prendre une retraite politique méritée et M. Sutter est contraint de quitter son poste, ayant accepté une nouvelle mission en tant que Président de la FAJE, ce qui crée un conflit d'intérêts.

Nous sommes donc aujourd'hui à la recherche de deux représentants. Le comité propose la candidature de M. Alain Jaccard, Municipal de Denens et membre du comité de l'AdCV pour remplacer M. Sutter.

Les compétences pour le poste sont d'une part de faire partie d'un exécutif, idéalement en lien avec le scolaire et le parascolaire et d'autre part que la commune ait des structures UAPE ainsi qu'une volonté claire de défendre les intérêts des communes.

Pour le remplacement de Mme Bory, M. Nicolas Walter, Municipal de la commune de Rolle a proposé sa candidature. M. Sutter lui passe la parole. M. Walter est Municipal de Rolle depuis un peu plus de 6 mois, il est en charge notamment du dicastère des écoles et de l'accueil de jour et siège au comité d'ENJEU (Enfance et Jeunesse) qui est le regroupement pour l'accueil scolaire et parascolaire de 11 communes (ancien district de Rolle). Ce comité fait face à d'importants défis concernant le nombre de places à disposition et d'exigences très particulières. Il se réjouit de représenter l'AdCV à l'EIAP si l'assemblée accepte sa candidature

M. Sutter propose également à M. Jaccard de prendre la parole. M. Jaccard ne s'occupe pas de scolaire ou de parascolaire dans sa commune, mais il connaît bien le sujet et se propose d'officier en tant que courroie de transmission auprès du comité de l'AdCV.

M. Sutter ouvre la discussion et demande si des personnes présentes dans l'assemblée sont intéressées à présenter leur candidature.

M. Pertusio, Syndic de la commune d'Eysins, a la chance de bien connaître Mme Bory et M. Walter. Il lui apporte tout son soutien et recommande à l'assemblée de lui donner sa confiance.

Messieurs Jaccard et Walter sont élus par acclamation.

5. Informations et discussion sur l'accord avec le Canton et la nouvelle péréquation (NPIV)

Le Président reprend la parole et explique que l'objectif est de présenter l'accord de manière la plus simple possible pour chacun puisse en comprendre les enjeux. L'AdCV proposera ensuite des séances d'informations personnalisées, sur demande de ses membres d'ici au 25 juin, date de l'Assemblée générale extraordinaire à Eysins. En effet, l'accord doit être validé par les membres des deux faïtières de communes.

Le Président passe la parole à M. Farhad Kehtari pour un retour sur les travaux de la Task Force interne qui a été constituée début 2022 pour analyser différents scénarios et effectuer des projections en vue des travaux sur la NPIV.

Le Président passe ensuite la parole au Secrétaire général pour une présentation de l'accord et de l'architecture de la NPIV. Voir les slides 8 à 40 de la présentation de l'AdCV, consultable sur le site internet : <https://www.adcv.ch/files/1686304550-presentation-ag-25-05-23-saint-prex-v2-19278.pdf> .

M. Buttin ouvre la discussion.

Mme Monique Choulat Pugnale, Syndique de Rolle, constate que les simulations ont été faites sur la base des chiffres de 2022, est-il possible d'obtenir des simulations sur les chiffres de 2020 et 2021 ? Le Secrétaire général indique que les simulations présentées doivent permettre de mettre en place les compensations. Le Canton a tendance à verrouiller les simulations pour éviter que les communes soient submergées par des chiffres. D'autres demandes ont été faites par des communes membres de l'AdCV et le Secrétaire général propose que l'on fasse des demandes groupées pour élargir la base de tests, mais il faut absolument passer par la Direction des Finances Communales.

Mme Choulat Pugnale demande également ce qui se passera si les membres des faïtières de communes refusent l'accord ? C'est une question politique. Le Président pense que le CE présentera quand même l'accord au GC. Si les faïtières refusent l'accord, le CE aura beaucoup de peine à présenter l'accord au GC, alors qu'en cas d'acceptation des faïtières, le CE aura un boulevard devant le GC.

Mme Monique Choulat Pugnale, Syndique de Rolle, demande ce qu'il advient de SOS Communes ? Est-ce que l'AdCV soutient toujours l'initiative ? Le Président précise qu'en ayant signé le protocole d'accord, le comité ne peut plus soutenir SOS Communes. L'AdCV n'est pas SOS Communes. Le comité de SOS Communes va se réunir le 31 mai et devra se déterminer sur la suite qu'il souhaite donner à l'initiative. M. Buttin rappelle que sans le soutien de l'AdCV à l'initiative SOS Communes et sans le travail du comité de cette dernière, le protocole d'accord présenté aujourd'hui n'existerait pas. Mais l'initiative ne porte que sur la facture sociale, elle ne traite pas de la péréquation intercommunale, le protocole

regroupe de nombreux éléments qui sont nécessaires à une nouvelle péréquation claire et favorable aux communes.

Mme Johanna Pini, Municipale de Crans, informe que lors de la présentation de l'accord au Conseil Communal de Crans lundi dernier, outre des questions techniques, le protocole a été très bien accueilli.

M. Mario Charles Pertusio, Syndic d'Eysins : on peut dire que le contre-projet proposé par le Conseil d'Etat est un contre-projet à large spectre. De son point de vue et en accord avec sa municipalité on peut remercier le comité pour son travail et après des années d'orchidées on devrait pouvoir s'attendre à des années de fleurs plus durable, de roses pourquoi pas.

M. Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies, membre du comité de SOS Communes et de la Task Force de l'AdCV, comme il a été dit, un compromis, par définition, est un accord duquel tous les participants sortent mécontents. On a des motifs à être mécontents. On a pu critiquer l'initiative SOS Communes, mais elle ne pouvait pas couvrir l'énorme diversité de la problématique. Son comité se réunira à la fin du mois et décidera de son avenir. Ce qu'on remarquera toutefois d'un point de vue politique, c'est que SOS Communes n'aura pas l'obligation de se positionner immédiatement, il y a peut-être encore une marge de négociation. Mais le fait que le CE a pris en compte une partie de nos demandes est une bonne chose. Concernant les communes qui ont fait recours contre la FS, la messe n'est pas dite. Le TF aura l'occasion de se prononcer, mais M. Schmidt sait d'ores et déjà que les juges fédéraux doivent se gratter la tête pour trouver comment dégager en touche. On peut espérer que les communes qui ont fait recours, au nom des autres communes également, soient récompensées pour leur effort et leur prise de risque. M. Schmidt s'associe aux intervenants pour remercier infiniment le comité pour tout le travail accompli. Applaudissements nourris de l'Assemblée.

Sans autre remarque ni question, le Président clos le débat et passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Adoption des comptes 2022

M. Buttin passe la parole au trésorier M. Pierre Stampfli. Ce dernier remercie le Président d'avoir évoqué tout ce que le comité a réalisé ces derniers mois, car cela lui permet de présenter les comptes 2022 qui en conséquence ne sont pas brillants. Le préavis et les comptes 2022 ayant été distribués aux membres en amont de cette assemblée, M. Stampfli cite les chiffres principaux, consultables sur le site de l'AdCV (slides 43 à 52 de la présentation de l'AdCV, consultable sur le site internet : <https://www.adcv.ch/files/1686304550-presentation-ag-25-05-23-saint-prex-v2-19278.pdf>).

Le trésorier confirme que la fiduciaire Mobile Sàrl a validé les comptes et propose à Mme Johanna Pini, Vice-syndique de Crans, de présenter le rapport des vérificateurs des comptes. Au nom des vérificateurs désignées, à savoir les communes de Corseaux, Crans et Cuarnens, les représentants de ces trois communes ont procédé à la vérification des comptes 2022 de l'AdCV en date du 4 mai 2023. Les comptes et notamment la perte nette de CH 62'723,59 leur ont été expliqués de façon détaillée, certains postes ont été vérifiés par sondage pour lesquels les justificatifs ont été présentés. Les vérificateurs recommandent à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge au comité.

Sans question, M. Stampfli demande l'approbation des comptes à l'assemblée, qui les acceptent à l'unanimité.

Conformément au règlement interne, les communes vérificatrices des comptes 2023 seront celles de Daillens, Denens et Dully.

7. Divers et propositions de l'assemblée

Le Président reprend la parole pour demander à l'assemblée s'il y a des propositions individuelles ou des questions.

Le Secrétaire général rappelle l'Assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2023 à Eysins. Au vu des sujets portés à votation, il confirme que si le Syndic ne peut pas y assister, il est important qu'un autre délégué soit présent pour apporter le vote de sa commune. Il s'agira de ratifier d'une part l'accord avec le Canton sur la nouvelle péréquation (NPIV), mais également la convention Cybersécurité Canton-Communes.

Notons encore les prochaines dates à agender : le 7 septembre 2023 à Mont-sur-Rolle pour une rencontre de l'AdCV et le 30 novembre 2023 pour la dernière assemblée générale ordinaire de l'année.

M. Georges Cherix, Syndic de Villars-Sainte-Croix, trouve que les débuts de séance fixés à 18h30 sont un peu tôt, en relation avec le trafic. En conséquence, M. Hautier propose que l'assemblée se prononce pour un début de séance à 18h30 ou à 19h00. Le résultat étant mitigé, cet horaire sera rediscuté.

M. Buttin remercie chacun et chacune pour sa participation et clôt la séance.

M. Stéphane Porzi, Syndic des lieux, invite l'assemblée à passer à la partie récréative de la soirée.

Pour le PV : Miriam Perraudin

La séance est levée à 20h38

Calendrier 2023

Assemblées Générales et événements

- 22 juin 2023 à Eysins - Assemblée générale extraordinaire
- 7 septembre 2023 - Rencontre de l'AdCV à Mont-sur-Rolle
- 30 novembre 2023 à Givrins - Assemblée générale ordinaire

Annexes (documents consultables sur notre site)

- PV de l'AG du 1^{er} décembre 2022 à Le Vaud
- Présentation de l'AdCV